



ÉDITO

Chères Conquoises, Chers Conquois,

La communication est importante et pour cela nous avons modifié et amélioré nos différents supports.

'Les Échos', remplace 'Conques Le Mag' dans un nouveau format et une périodicité de diffusion en fonction de l'actualité sur la commune.

Nouveau format avec une version numérique qui peut vous être adressée directement par messagerie en vous abonnant à la Newsletter sur le site internet.

Mais aussi, et c'est là une nouveauté, un format papier disponible à la mairie, la médiathèque, les commerces et officines qui le souhaiteront.

Bonne lecture.

Jean-François JUSTE
Le Maire



L'édition 2023 de la Semaine Occitane, 7ème 'Concas en Oc' a drainé les scolaires de la maternelle et de l'élémentaire, ainsi qu'un public très nombreux durant toutes les festivités, et animations proposées.

Au programme : une exposition à la médiathèque, commentée et agrémentée durant cette semaine par le conteur occitan Alan Roch que l'on ne présente plus dans le paysage occitan.

Deux soirées avec repas, le premier tiré du sac avec une animation par un «baléti», puis le

SEMAINE OCCITANE

repas «asinat» pour la soirée de clôture après les deux groupes vocaux sur la scène du théâtre des 3 Conques.

L'Institut d'Etudes Occitanes, les associations Parta'jeux, Les P'tits Conquois, Seniorbiel, Festiv'Conques avec la saison culturelle des 3 Conques, la municipalité (service technique, médiathèque et police municipale), les personnes qui sont intervenues également à titre individuel ont été remerciées pour leur investissement par le maire Jean-François Juste.



HOMMAGE NATIONAL à PAUL PUECH (1911-1942)



Chaque année pour chaque département, le Souvenir français, met à l'honneur une femme ou un homme « Mort pour la France ». À partir de la fin de la Première Guerre Mondiale, le Souvenir français rend hommage à tous les combattants des différentes guerres jusqu'aux conflits contemporains, qui sont « Morts pour la France ».

Cette année, c'est un Conquois Paul Puech qui a été mis à l'honneur, le samedi 22 avril à 11 heures au mémorial des Maquisards du cimetière. Il est né à Conques le 21 août 1911 « à 8 heures du soir », comme le précise l'acte de naissance. Il poursuit ses études localement entouré par son père Pierre Puech, employé à la Compagnie du Midi et sa mère Elisa, née Guyot, sans profession.

Son activité professionnelle, comme élève électricien à la SNCF, l'entraîne vers Bordeaux. Il se marie à Renée Vergnes le 25 février 1933, à Caussade, et ils donneront naissance à un garçon Jean-Jacques. Membre du réseau FFC-Résistance-Fer, il est arrêté le 28 juillet 1942, de même que son épouse.

Son fils qui joue sur le palier, échappe à la rafle, mis à l'abri par la voisine. Paul Puech est incarcéré au fort du Hä, puis au camp de Mérignac.

Son épouse est transférée au camp de Drancy avant une déportation vers un camp d'extermination. Enceinte au moment de l'arrestation, elle accouche de Paule au Val-de-Grâce.

Par miracle et grâce à quelques complicités, elles échapperont au convoi de la mort et viendront se réfugier à Caussade chez la belle-famille.

Paul Puech est désigné comme otage par les autorités allemandes et fusillé le 21 septembre 1942 au camp de Souge, en représailles de l'attentat du cinéma Rex à Paris.

Avant d'être fusillé, il écrira une lettre à son fils Jean-Jacques. C'est son père et grand-oncle qui iront le reconnaître et ramèneront le corps à Conques où Félix Roquefort, alors maire, a souhaité qu'il soit inhumé aux côtés des 12 Maquisards conquois assassinés en août 1944.

Frère et sœur se retrouveront à Conques chez les grands-parents paternels, lieu où Paule à la retraite est venue retrouver ses racines.



FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

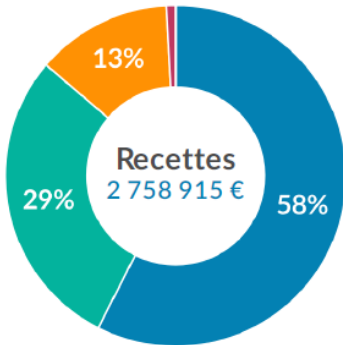


RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

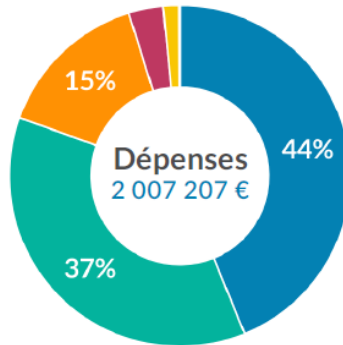
Un compte administratif 2022 qui confirme la bonne santé financière de notre commune. Nous continuons d'être vigilants sur nos dépenses de fonctionnement face à la hausse des prix.



Fonctionnement



■ Impôts et taxes :	1 586 579 €
■ Dotations et participations :	793 708 €
■ Autres recettes réelles :	354 084 €
■ Produits des services :	24 544 €



■ Charges de personnel :	879 246 €
■ Charges générales :	737 597 €
■ Charges gestion courante :	293 108 €
■ Interêts d'emprunts :	65 688 €
■ Dépenses d'ordre :	30 206 €
■ Autres dépenses réelles :	1 362 €

Principales réalisations

Travaux post inondations : les voiries, les ouvrages d'art, la salle Félix Roquefort et ses dépendances, la salle de l'Orbiel, le tennis, l'aire de jeux 2/7 ans, le citypark ont été réhabilités ou reconstruits.

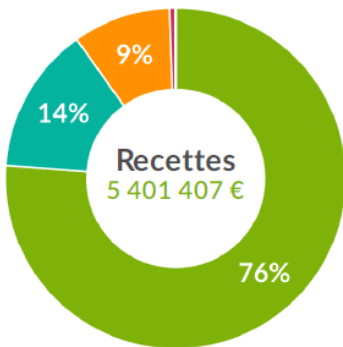


Rénovation salle Félix Roquefort et salle de l'Orbiel

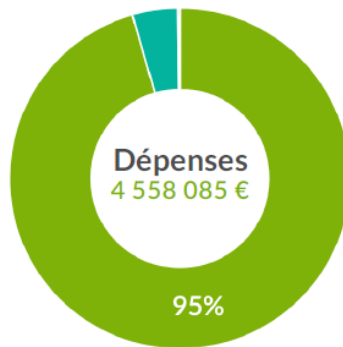


Reconstruction tennis, aire de jeux 2/7 ans, citypark

Investissement



■ Dotations et subventions :	4 117 492 €
■ Excédents de fonct capitalisés :	752 063 €
■ Emprunt :	500 500 €
■ Recettes d'ordre :	30 206 €
■ Autres recettes réelles :	1 146 €



■ Dépenses d'équipement :	4 352 629 €
■ Remboursement du capital :	196 881 €
■ Autres dépenses réelles :	8 575 €

”

Grâce à la stabilité de nos consommations courantes, nous avons dégagé un autofinancement suffisant. Couplé aux subventions obtenues, cela a favorisé la réalisation des travaux post inondations. La signature d'un emprunt à des conditions favorables, permettra de financer le nouveau groupe scolaire. Les comptes financiers restent sains.



Autofinancement de la collectivité

585 033€



Capacité de désendettement

3.70 ans

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2023



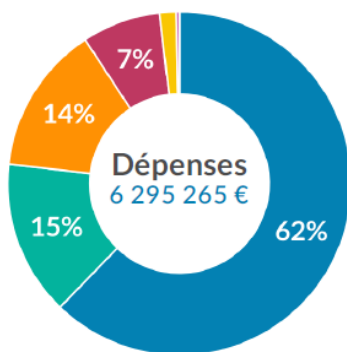
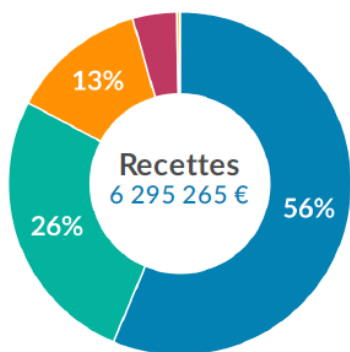
Le budget 2023 marqué par la hausse des dépenses d'énergies, malgré les efforts collectifs.



BUDGET 2023 : 14 481 794 €

FONCTIONNEMENT : 6 295 265 €
INVESTISSEMENT : 8 186 529 €

Fonctionnement



Excédent antérieur :	3 545 916 €
Impôts et taxes :	1 664 862 €
Dotations et participations :	804 238 €
Autres recettes :	262 631 €
Produits des services :	17 618 €

Virement à section d'invest :	3 916 978 €
Charges générales :	917 490 €
Charges de personnel :	879 400 €
Charges gestion courante :	464 738 €
Intérêts d'emprunts :	98 150 €
Autres dépenses :	18 509 €

Démarrage du projet 'phare'

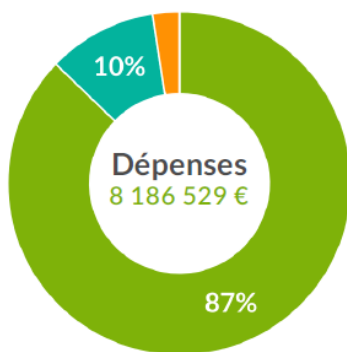
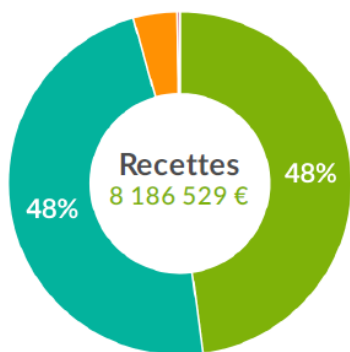


Construction du nouveau groupe scolaire

Zoom sur

Le budget primitif reprend l'ensemble des autorisations budgétaires prévisionnelles permettant la perception des recettes et l'engagement des dépenses communales, adopté par le conseil municipal du 6 avril 23.

Investissement



Virement de section de fonct :	3 916 978 €
Dotations et subventions :	3 910 165 €
Excédents de fonct capitalisés :	339 376 €
Autres recettes :	20 010 €

Dépenses d'équipement :	7 140 066 €
Déficit d'invest reporté :	838 060 €
Remboursement du capital :	208 402 €

Fiscalité communale



54.95%
Taxe foncière



95.05%
Taxe foncière non-bati

Les orientations du BP 2023

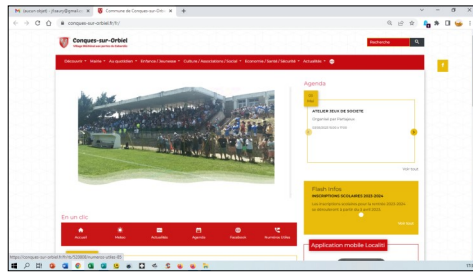


La maîtrise du fonctionnement malgré la hausse des charges, la limitation le recours à l'emprunt, ainsi que la mobilisation au maximum des subventions. A noter, la taxe d'habitation étant supprimée pour les résidences principales, le taux de taxe d'habitation ne s'applique plus que sur les résidences secondaires et logements vacants. Il reste inchangé à 18,07 %.

COMMUNICATION

La commune s'est dotée de différents canaux d'informations à destination de la population.

Le site internet



Depuis quelques mois, le site internet a pris un coup de jeune avec la nouvelle version sur ordinateur, mais également l'application adaptée aux téléphones portables.

www.conques-sur-orbiel.fr

La Newsletter

Il suffit simplement de donner son adresse mail en bas de la page d'accueil.

En renseignant votre adresse mail, vous acceptez de recevoir notre newsletter par courrier électronique.

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment en cliquant dans un lien de désinscription dans chaque newsletter réceptionnée.

L'application Localiti

Recevez nos dernières informations et alertes grâce à l'application mobile Localiti !

Elle vous transmet en temps réel les informations publiées sur le site : actualités, agenda des événements, alertes sanitaires ou météo.

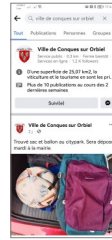
Vous recevez une notification. Enregistrez ou partagez cela gratuitement et sans nécessité de se créer un compte !



La page Facebook

La PAGE Facebook OFFICIELLE de la Ville de Conques sur Orbiel est mise à jour en permanence et vous permet d'être avisé en temps réel des informations importantes.

www.facebook.com/conquessurorbiel



Le panneau lumineux



Il reprend les messages d'informations essentiels. 5 à 6 messages avec un temps de lecture d'environ 6 secondes.

Les éditions numériques et papier

Deux éditions complètent le dispositif de communication.

Le premier à destination des scolaires,



le second pour l'ensemble de la population



Samedi 3 Juin
JOURNEE de l'ENVIRONNEMENT

Dimanche 11 juin
VIDE-GRENIERS des ECOLES

Samedi 9 Septembre
FORUM des ASSOCIATIONS

Samedi 30 Septembre
BOURSE au NUMERIQUE



Le service de restauration scolaire est un service obligatoire ?

FAUX : Le service de restauration scolaire, pour les écoles du 1^{er} degré, est une **compétence facultative de la commune**.

La commune fixe le tarif de la restauration scolaire ?

VRAI : La **commune** dispose de la capacité de **fixer librement le tarif** (Art. R.531- 52 du Code de l'éducation) ; la seule limite est de ne pas pratiquer un prix par usager supérieur au coût de production du service.

La totalité du prix du repas est supporté par les familles ?

FAUX : **volonté politique** de la municipalité depuis des décennies, les **familles ne supportent que 50% du coût réel du repas**.

Y-a-t'il plusieurs intervenants dans la restauration scolaire ?

VRAI : le prestataire des repas, la commune avec les locaux et le personnel de restauration, Carcassonne Agglo (ALAE) pour la surveillance et l'animation de la pause méridienne, RTCA pour le transport : navette de la maternelle.

C'est la mairie qui décide de la grève ?

FAUX : ce sont les organisations syndicales qui déposent un préavis de grève, les personnels décident par eux-mêmes de le suivre ou pas.

En cas de grève, les enfants peuvent-ils apporter leur repas ?

FAUX : Compte-tenu des risques sanitaires, le **personnel de Carcassonne Agglo (ALAE) a interdiction** d'assurer cette responsabilité.

Encore une augmentation des repas ?

FAUX : depuis **6 ans** (2017/2023), le prix du repas a été maintenu à **3,40 €**.

VRAI : Contractuellement, le prestataire a revu les tarifs de la fourniture de repas pour 2022 et 2023, soit une augmentation **par repas de 0,49 €**.

Le prix du repas est donc passé à **partir du 1er mai à 3,60 € (+ 0,20 cts pour les familles et + 0,29 € pour la municipalité)**.